

DELIBERATION N° 30

<p style="text-align: center;">Rapport d'activité 2010 Délégation de service public relative à l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface Société Vinci Park</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990. Conformément à ses obligations, elle a communiqué à la Ville de Dieppe le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2010.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et Saint-Jacques. Elle n'inclut donc pas le parc de stationnement de la Plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes extérieures statutairement désignées.

1- Vie juridique du contrat

L'année 2010 a été marquée par une évolution juridique constatée dans l'avenant n° 15 en date du 14 septembre 2010, autorisé par une délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2010, n° 23

Cette modification concerne la création, la mise en service et l'exploitation d'une seconde aire de stationnement des camping-cars d'une capacité de 40 emplacements dont 2 PMR, située sur une partie de l'ancien parking des car-ferries, entre la pelouse Est de la Plage et la jetée.

2- Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint-Jacques.

2.1. Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique.

Accès : par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 272 emplacements publics répartis en trois niveaux (entresol de 85 places, rez-de-chaussée de 66 places et 1er sous-sol de 121 places).

Différents travaux d'entretien et de sécurité ont été réalisés dans ce parking en 2010.

L'abonnement soir et week-end a été créé suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009.

Tarifs 2010 :

Formule Abonnement	Abonnement permanent	Abonnement jour	Abonnement soir et week-end
Abonnement mensuel	52,00 €	43,00 €	26,00 €
Abonnement trimestriel	143,00 €	120,00 €	78,00 €
Abonnement semestriel	275,00 €	235,00 €	156,00 €
Prélèvement mensuel	46,00 €	40,00 €	26,00 €

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7

Abonnement jour : du lundi au samedi de 7h à 20h (sauf dimanches et jours fériés)

Abonnement soir et week-end : 18h à 9h en semaine et permanent le week-end

Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois.

Stationnement horaire	Tarif
0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 – 12 h	3,00 €
12 – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

Les tarifs horaires sont stables par rapport à 2009. Les tarifs des abonnements sont en augmentation (+0,27% à +3,30%) par rapport à 2009.

Fréquentation 2010 :

- 46 382 passages horaires, contre 46 261 en 2009 (+0,03%) ;
- 292 abonnements au 31 décembre 2010, contre 240 en 2009 (+21,67%) ;
- une large part de cette augmentation est liée à l'opération de street marketing réalisée au printemps
- 59 amodiataires (stable par rapport à 2009).

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes abonnements	126 762,00 €	123 926,00 €	2,29%
Recettes horaires	61 135,00 €	59 962,00 €	1,96%
Recettes diverses	7 277,00 €	7 213,00 €	0,89%
TOTAL	195 174,00 €	191 101,00 €	2,13%

2.2. Parking Saint-Jacques

Usagers : abonnés exclusivement.

Mode de fonctionnement : automatique.

Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés.

Différents travaux d'entretien et de sécurité ont été réalisés dans ce parking en 2010.

Tarifs 2010 :

Formule Abonnement	Tarif
Abonnement mensuel	43,00 €
Abonnement trimestriel	130,00 €
Abonnement semestriel	255,00 €

Les tarifs sont en augmentation (+1,50% à +3,49%) par rapport à 2009.

Fréquentation 2010 : 102 abonnements ont été commercialisés au 31 décembre 2010.

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes abonnements	48 115,00 €	50 314,00 €	-4,37%
Recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	48 115,00 €	50 314,00 €	-4,37%

La baisse de la fréquentation observée en début d'année 2010 a été partiellement compensée par l'opération de street marketing organisée au printemps.

2.3. Prestations et services offerts

Les parkings offrent certaines prestations :

- prêt de cabas ou chariot,
- prêt de vélo,
- prêt de parapluie,
- ambiance musicale,
- paiement par carte bancaire, badge Libert'T ou carte GR
- actions de communication

3 Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne les parcs de stationnement des camping-cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie divisé en zone verte et zone orange.

Le contrôle est effectué par 6 agents de surveillance à temps complet au 31 décembre 2010 rattachés au service de la Police Municipale.

3.1. Parc de stationnement des camping-cars (quai de la Marne)

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24. Durées 24 h ou 48 h maxi.

Paiement : horodateur équipés MONEO.

Capacité : 52 emplacements.

Tarifs 2010 :

Stationnement camping-cars	Tarif
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2009.

Fréquentation 2010 : 8 517 tickets ont été émis contre 7 864 en 2009, soit une hausse de 8,30%

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes horaires	60 440,00 €	55 644,00 €	8,62%

3.2. Parc de stationnement des camping-cars (front de mer)

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24. Durées 24 h ou 48 h maxi.

Paiement : horodateur équipés MONEO.

Capacité : 40 emplacements.

Tarifs 2010 :

Stationnement camping-cars	Tarif
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Fréquentation 2010 : 2 074 tickets ont été émis en 2010 (le parking a été mis en service en cours d'année 2010).

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes horaires	14 637,00 €	Sans objet	Sans objet

3.2. Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Paiement : caisse automatique.

Capacité : 111 emplacements.

Tarifs 2010

Stationnement parking Hôtel de Ville	Tarif
0 h 15	gratuit
0 h 30	0,40 €
1 h	0,80 €
1 h 30	1,20 €
2 h	1,60 €
3 h	2,00 €
5 h	3,00 €
7 h	4,00 €
9 h	5,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2009. Le nombre de tranches horaires de stationnement a été rationalisé.

Fréquentation 2010 : 150 494 tickets payants ont été émis contre 157 279 en 2009, soit une diminution de 4,31 %.

Distribution de tickets gratuits de sortie : 6 325

Cartes magnétiques : 150 au 31 décembre 2010

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes horaires	141 710,30 €	134 328,00 €	5,49%

3.3. Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2 h 30.

Paiement : 62 horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 941 emplacements.

Tarifs 2010

Stationnement horaire zone verte	Tarif
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 15	1,00 €
1 h 30	1,20 €
1 h 45	1,40 €
2 h	1,60 €
5 h	1,80 €
9 h	2,00 €

Stationnement horaire zone orange	Tarif
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 15	1,00 €
1 h 30	1,20 €
1 h 45	1,40 €
2 h	1,60 €
2 h 15	1,80 €
2 h 30	2,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2009. La durée minimum de stationnement est passée de 15 minutes à 30 minutes, mais la possibilité de payer par tranche de 10 centimes d'euros a été conservée.

Recettes :

Nature	Année 2010	Année 2009	Écart
Recettes zone orange	314 818,00 €	321 306,00 €	-2,02%
Recettes zone verte	392 616,00 €	422 471,00 €	-7,07%
TOTAL	707 434,00 €	743 777,00 €	-4,89%

Les recettes incluent 6 420,72 € de paiements par monéo (0,86% des recettes collectées).

Les principales évolutions opérées en 2010 sont les suivantes :

- rue Sainte-Catherine : suppression d'1 place
- Grande rue : suppression de 3 places
- Place Nationale : suppression de 3 places
- Place Saint-Jacques : suppression d'1 place
- boulevard du Maréchal Joffre : suppression de 4 places
- rue Victor Hugo : transformation d'1 place payante en place PMR
- rue du Haut-Pas : transformation d'1 place « sécurité » en 3 places payantes
- rue de l'Épée : suppression d'1 place
- rue de la Halle au Blé : suppression d'1 place et de 2 places PMR
- rue des Anciens Combattants : suppression de 3 places
- rue du Coeur Couronné : suppression de 3 places
- rue Richard Simon : suppression de 2 places
- rue de l'ancien Hôtel Dieu : suppression d'1 place
- rue Irénée Bourgois : suppression de 2 places
- boulevard du Général de Gaulle : suppression de 2 places
- rue de Blainville : création de 2 places

3.4. Autres précisions

En 2010, les agents de surveillance ont procédé à la verbalisation de 10 938 infractions contre 11 160 en 2009, soit une baisse de 1,99 %.

4- Bilan financier 2010

4.1. Recettes 2010

Le total des recettes 2010 se décompose comme suit :

- recettes de voirie : 924 221,66 €
- recettes des parcs : 243 288,84 €
- soit un total de 1 167 510,50 €

4.2. Charges 2010

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- salaires et frais de personnel : 239 505,84 €
- redevance d'affermage* : 76 376,96 € (** la redevance d'affermage pour l'année 2010 concerne uniquement le 1er trimestre. Depuis cette date, le fermier ne reverse plus de redevance à la Ville, conformément aux termes du contrat.*)
- provisions pour travaux : 20 627,92 €
- taxe de séjour : 3 664,80 €
- soit un total de 340 175,52 €

Charges exploitant :

- forfait de gestion : 606 781,38 €
- amortissements : 34 902,35 €
- soit un total de 641 683,73 €

Le total des charges s'élève à 981 859,25 €.

4.3. Résultat 2010

Pour 2010, le résultat s'élève à 1 167 510,50 € - 981 859,25 €, soit 185 651,25 € d'excédent.

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- part Ville (70%) : 129 955,88 €
- part exploitant (30%) : 55 695,37 €

Considérant :

- la présentation du rapport d'activité 2010 intervenue en commissions n° 1 et n° 3 réunies le 20 juin dernier,

- son examen lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 juin dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du bilan 2010 de la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

☞ Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2010 de la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--